

LA COMPLEMENTAIRE SANTE IMPOSEE PAR LA DIRECTION AVEC LA CFE-CGC, LA CFDT, ET LA CGT, N'EST PAS UNE FATALITE

En signant cet accord sans demander l'avis des salariés, ces syndicats ont accepté que l'ensemble du personnel de Renault SAS soit l'otage du groupe HUMANIS pour une durée indéterminée (art 3).

Il pourra être révisé pendant sa période d'application par accord entre les deux parties au cas où ses modalités de mise en œuvre n'apparaîtraient plus conformes aux principes ayant servi de base à son élaboration (art 11.3).

Mais que sont ces principes de base ? Le préambule, le précise :

- Permettre l'accès aux soins au plus grand nombre, et éviter les phénomènes de renoncement pour raison de santé....
- Elle contribuera à lutter contre les inégalités hommes femmes...
- les parties ont recherché un dispositif de couverture visant à assurer un juste remboursement, l'encouragement des actions de préventions et l'accompagnement du patient en complément de la prise en charge des soins.
- Enfin en participant directement au financement, l'entreprise permet aux salariés de bénéficier d'un nouvel élément de protection sociale.

CES PRINCIPES DE BASE NE SONT POURTANT DES MAINTENANT PAS RESPECTES POUR UNE PARTIE D'ENTRE NOUS :

- Pour tous ceux et celles qui ont déjà une mutuelle avec des options adaptées à leur propre situation personnelle ou familiale, favorisant la prise en charge de maladies spécifiques. Dans certains cas précis cela conduira à réellement un renoncement à des soins, par l'appauvrissement de certaines prestations !
- Inversement, alors que la sécurité sociale assure déjà une protection de base jugée suffisante pour quelques-uns d'entre nous, imposer par Renault et ses syndicats partenaires une assurance payante est une atteinte à la liberté individuelle de disposer de soi.

**EXIGEONS UNE RENEGOCIATION DE CET ACCORD DES
MAINTENANT**

**RASSEMBLEMENT VENDREDI 26 sept A 10H30
DANS LE HALL DE LA RUCHE
SUR LES 20mn DE PAUSE- *appel conjoint avec le SM-TE***

QUELQUES PETITS DETAILS CONCERNANT CETTE COMPLEMENTAIRE SANTE QUE LES SYNDICATS PARTENAIRES DE LA DIRECTION ONT OMIS DE SOULIGNER :



Aucun salarié ne pourra s'y soustraire, et même les ayant droits y seront assujettis de force (art 5.1). Il sera difficile voire quasiment impossible d'y échapper : justificatifs à fournir tous les ans, avant fin octobre...).

Et en complément de l'accord la plaquette d'HUMANIS précise que si l'option de base ne satisfait pas, il sera possible de souscrire au régime optionnel.

mais attention, non seulement le même choix doit s'imposer pour toute la famille, mais ce sera un engagement pour deux ans, modifiable uniquement le 1er janvier avec préavis de deux mois !

Ce que les opérateurs téléphoniques n'arrivent plus à nous imposer, HUMANIS, grâce à cet accord concocté en catimini, le fera !

Les tarifs des prestations sont révisés chaque année en fonction de l'évolution du plafond de la sécurité sociale, mais les cotisations seront réévaluées selon l'appréciation des « résultats » de l'année écoulée.

Que veut dire « résultats », il n'est même pas certains que les négociateurs de la CFE-CGC, la CFDT, et la CGT le sachent !

LE PLUS GRAVE C'EST QUE CES SYNDICATS PERMETTENT A RENAULT DE SE FLATTER DE FAIRE DU SOCIAL.

POURTANT, NON SEULEMENT D'AUTRES PROPOSITIONS FAITES PAR DES VRAIES MUTUELLES DE SALAIRES, EXCLUANT LE MEDEF, SONT AU MOINS AUSSI INTERESSANTES, MAIS D'AUTRES SOCIETES PEU REPUTES POUR LEUR PHILANTROPIE, COMME THALES VIENNENT DE FAIRE MIEUX : EN PRENANT TOTALEMENT EN CHARGE LE COUT DE CETTE COMPLEMENTAIRE SANTE, EN PARTENARIAT AVEC HUMANIS !

CE QUE D'AUTRES ONT FAIT POURQUOI PAS RENAULT !

**C'est en luttant que nous gagnerons
Ne restez pas isolés, rejoignez SUD !**

